Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: - (2004)

Artikel: Les ci-devant nobles, d'impossibles patriotes?
Autor: Stubenvoll, Marianne
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-515281

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LES CI-DEVANT NOBLES, D'IMPOSSIBLES PATRIOTES ?

Marianne STUBENVOLL

> « Je suis forgeron de mon état [et] tant qu'il me restera un souffle de vie, je briserai, amincirai et détruirai les fers de l'aristocratie sous le marteau de l'égalité. » (citoyen Falconnier, dans le *Bulletin des Amis de la liberté*, 13.02.1798, p. 18)

Dans sa biographie du landamann Jules Muret, Danièle Tosato-Rigo a relevé le fort caractère anti-nobiliaire de la politique du Conseiller d'État, voire du gouvernement tout entier, lors de l'affaire de Mestral-Rigot en 1804, et rappelé que Muret s'était déjà fait connaître dans les années précédentes pour sa position déterminée en faveur de la suppression sans indemnité des « jouissances » féodales.[1] Ce discours anti-noble apparaît dès la veille de la Révolution vaudoise et se renforce avec la discussion sur la légitimité des droits féodaux : il est à la fois circonstanciel et structurel et constitue une pièce importante du débat politique de cette période. La discussion sur l'inutilité, sinon la nocivité, de la noblesse n'est pas qu'un propos de patriotes exaltés : il pénètre les campagnes et les paysans s'en servent non seulement pour dénoncer la féodalité et les charges, mais aussi pour rejeter leurs seigneurs.

A la veille de 1798, la noblesse vaudoise doit compter moins d'une centaine de familles, peut-être 4 à 500 personnes. Mais le nombre ne correspond pas au poids social ou économique du groupe. La noblesse est un gros propriétaire foncier : les de Mestral sont à Vullierens, Saint-Saphorin ou encore Lavigny, les de Senarclens à Vufflens-le-Château, les de Tavel à Denens et Lussy, les de Gingins sur les terres de La Sarraz, etc. ; certes, tous les nobles ne sont pas seigneurs et tous les seigneurs ne sont pas nobles : des bourgeois le sont aussi, les Diesbach, héros de la dîme sur les patates, sont seigneurs de Carrouge — ou encore des bourgeois de Genève, tel Jacques Necker, baron de Coppet. Lausanne est la ville noble par excellence : la noblesse a toujours occupé et occupe encore les premiers rangs dans la magistrature urbaine — Victor de

1 DANIÈLE TOSATO-RIGO, *Portrait d'un père de la patrie : le landamann Muret (1759-1847)*, Lausanne, 1988, p. 87-91, 49 ss ; pour l'affaire de Mestral-Rigot, voir ÉLISABETH KASTL, *Henry-George de Mestral (1770-1849). Opinion sur l'indépendance vaudoise et actions contre-révolutionnaires*, Lausanne (mémoire de licence), 2002, 2 vol., vol. 1, p. 69 ss.

Saussure est bourgmestre en 1798 ; dans la plupart des autres chefs-lieux, sa représentation est très modeste à la fin du siècle, par manque plutôt que par désertion ou rejet. Quant aux fonctions de l'administration bernoise, les nobles ont quasiment monopolisé pendant tout l'Ancien Régime la charge de lieutenant baillival, le « vice-roi » du bailliage, sans dédaigner les postes honorifiques d'assesseurs des cours de justice, tout en laissant généralement les offices lucratifs de receveurs aux bourgeois, les Pillichody ou les Crud par exemple.

Cette bonne noblesse n'a pas plus d'existence politique que le reste des Vaudois. D'Edward Gibbon à William Coxe, l'impuissance et parfois l'impatience des nobles vaudois sont constatées, eux-mêmes l'admettent, avec philosophie et résignation pour les plus conservateurs :

> Nous ne connaissons point ces azyles privilégiés de la feneantise, ou le noble, qui n'est bon à rien, peut se livrer à son aise à la mollesse et à la volupté, ni ces riches prebendes qui n'imposent aucun devoir, pas même celui de la résidence, ni ces benefices sans charges, ces emplois sans fonctions ou que l'on peut faire desservir par d'autres. Point encore de ces places de finances…[2]

mais nous vivons modestes et satisfaits, selon Antoine Polier de Saint-Germain, bourgmestre de Lausanne pendant 30 ans. L'impatience, manifestée lors des Banquets de 1791, est vite calmée par la suite des événements révolutionnaires qui rejettent les nobles vaudois dans les bras de Berne, c'est du moins le jugement de François Pichard :

> Les soi-disant nobles offrirent alors, par différentes démarches, de faire cause commune avec le gouvernement. Cette coalition des émigrés et des gentilshommes avec LL.EE. de Berne produit un mauvais effet dans le pays. L'attachement des bourgeois et du peuple s'affaiblit lorsqu'on vit les autorités s'associer avec ceux qu'on détestait.[3]

On ne trouve guère cependant, dans la littérature politique pré-révolutionnaire, notamment dans les écrits de Jean-Jacques Cart, de discours anti-noble et cela probablement parce que la nécessaire unité des Vaudois face aux oligarques bernois fait l'impasse sur leurs divisions. Marie-Claude Jéquier a déjà souligné cette union forcée entre noblesse et bourgeoisie dans son étude sur le Comité de réunion de Lausanne :[4] la révolution vaudoise se fait au profit des notables, propriétaires et magistrats, Henri Polier et Henri Monod pour prendre une paire symbolique. L'imparfaite fusion des élites, les divergences croissantes entre les féodaux attachés à leurs propriétés et les bourgeois divisés sur la question de la féodalité, mais décidés à garder le pouvoir conquis, éclateront cependant rapidement. La dénonciation de la noblesse figure en bonne place dans les journaux politiques, qu'ils soient très engagés comme le *Bulletin des Amis de la Liberté*

---

2 ANTOINE POLIER DE SAINT-GERMAIN, *Coup d'œil sur ma patrie*, Lausanne, 1795, p. 54 ; même satisfaction chez de Mestral, cf. ÉLISABETH KASTL, *Henry-George de Mestral*, *op. cit.*, vol. 1, p. 12-13.

3 *Journal du Professeur Pichard sur la révolution helvétique*, pub. et annoté par EUGÈNE MOTTAZ, Lausanne, 1891, p. 5 ; même analyse chez Henri Monod : « quand les vassaux et les campagnards virent la destruction des fiefs en France, les rôles changèrent : ceux-ci commencèrent à se détacher de Berne, et ceux-là à s'en rapprocher […] » (JEAN CHARLES BIAUDET, « Henri Monod et la Révolution vaudoise de 1798 », *RHV*, 1973, p. 110).

4 MARIE-CLAUDE JEQUIER, « Le Comité de réunion et la révolution vaudoise de 1798 », *Études de Lettres*, 1979, p. 13-42.

et le *Régénérateur*, ou plus officiels, comme le *Journal Helvétique,*[5] ou dans les pamphlets, notamment ceux publiés dans l'ouvrage *Bon peuple vaudois, écoute tes vrais amis*.[6]

LE DISCOURS ANTI-NOBLE OU ANTI-ARISTOCRATE

Le *Bulletin des Amis de la liberté* est l'organe de la société du même nom, ancien Comité de réunion, qui le publie du 12 février au 6 mai 1798 ; le *Régénérateur* prend la relève du 22 mai au 31 août. Le premier, comme la société éditrice elle-même, a une mission éducative et informative ciblée sur le peuple qu'il faut instruire et politiser en le gardant de « l'anarchie » et de la « licence » ; le second est davantage politique et tenu surtout par Louis Reymond. Les deux ont aussi une mission de surveillance des nouvelles autorités et de dénonciation de ses écarts.[7]

Dans ses derniers jours d'existence, le 4 février, le Comité de réunion publie une adresse au peuple vaudois qui insère le discours anti-noble dans la problématique de l'égalité politique menacée par le complot : « Nous sommes tous égaux. Mais ce n'est pas tout. Il n'y a plus de nobles, plus de seigneurs, plus de privilèges, plus de distinctions héréditaires. [...] Mais les despotes ne sont pas tous à Berne : il en est beaucoup parmi nous [...] ».[8] Les premiers numéros du *Bulletin des Amis de la Liberté* campent la noblesse ou plus largement l'aristocratie en ennemie active de l'égalité politique et la désignent négativement : hypocrite — ceux « qui ont passé de l'amour oligarchique au soi-disant patriotisme », corrompue et servile — « vils adulateurs des Bernois », riche — « petite troupe d'oisifs opulens »,[9] etc. Pour défendre les nouveaux principes, les patriotes doivent « effacer jusqu'au dernier trait de l'ancien régime », « enlever armoiries, écussons et toutes les anciennes marques de la féodalité », ce que font Reymond et ses amis à Lausanne en février déjà — le décret les interdisant ne sera promulgué qu'en août — et tant pis pour ces Messieurs de Montagny et de Senarclens qui perdent ainsi « leurs armoiries, seul reste de leur vieille noblesse ».[10] Il faudra ensuite nettoyer la cathédrale de tous « ces monumens élevés à l'orgueil, tombeaux de princes, d'évêques, de nobles, hommes

---

5 Sur ces journaux, voir ANDRÉ CABANIS, *La presse politique vaudoise sous la République helvétique : contribution à l'étude de l'opinion publique*, Lausanne, 1979.

6 DANIÈLE TOSATO-RIGO, SILVIO CORSINI (éd.), *Bon peuple vaudois écoute tes vrais amis ! Discours, proclamations et pamphlets diffusés dans le pays de Vaud au temps de la révolution (décembre 1797 – avril 1798)*, Lausanne, 1999.

7 Discours de Georges Boisot sur les objectifs de la Société des Amis de la liberté, *L'Ami de la liberté*, 09.02.1798, p. 7, l'assemblée est aussi « la terreur des aristocrates, l'espoir et le soutien des bons patriotes » (*ibid.*).

8 « Le comité de réunion au peuple des villes et de la campagne », dans DANIÈLE TOSATO-RIGO, SILVIO CORSINI (éd.), *Bon peuple vaudois*, *op. cit.*, p. 152 ; cf. Constitution helvétique, titre II, art. 8 : « Il n'y a aucune hérédité de pouvoir, de rang et d'honneur [...]. Les distinctions héréditaires engendrent l'orgueil et l'oppression, conduisent à l'impéritie et à la paresse [...] », in JOHANNES STRICKLER (éd.), *Actensammlung aus der Zeit der Helvetischen Republik (1798-1803)*, vol. I, Bern, 1886, p. 568 (projet du 28 mars 1798).

9 *L'Ami de la liberté*, 17.02.1798, p. 34 ; 10.02.1798, p. 14. Pour le débat français, voir notamment ANTOINE DE BAECQUE, « Le discours anti-noble (1787-1792) aux origines d'un slogan : "le peuple contre les gros" », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 1989, p. 3-28.

10 *L'Ami de la liberté*, 18.02.1798, p. 35 et 21.02.1798, p. 49. L'action de Reymond est confirmée par le général Brune, selon François Pichard (*Journal du professeur Pichard*, *op. cit.*, 22.02.1798, p. 92).

qui furent tous inutiles dans le monde pendant leur vie et à qui il y auroit de l'infâmie à accorder une place après leur mort ».[11] Et obliger enfin tous ces ci-devant seigneurs à reprendre « modestement le nom de famille de leurs aieux, c'est un petit sacrifice de vanité, léger, sans doute, à ceux qui portaient des noms de terres qu'ils n'avaient jamais possédées [...], qu'ils imitent la noblesse cisalpine, qui s'est empressée de faire un autodafé de tous leurs titres de noblesse, armoiries et autres hochets de la vanité dont on a fait un feu de joie [...] ».[12] Noblesse et vétusté, le trait est une constante du discours anti-noble : la noblesse est une institution de l'ancien monde, celui où le peuple était asservi, elle n'a plus sa place dans le nouveau. Paradoxalement, la qualité la plus recherchée naguère par la noblesse, l'ancienneté, se retourne contre elle.

Le journal explique ensuite d'où viennent la noblesse et la féodalité en publiant le 15 mars un « Discours sur l'origine des gouvernements » de Ravizza :

> Pharamond, général des Francs sortis des forêts de Germanie s'empara de la Gaule et fut le 1er roi de France [...]. Telle fut l'origine de la royauté, de la féodalité et de la noblesse héréditaire. Le droit du plus fort établit en Europe ce règne barbare et l'ignorance du moyen âge le consolida.[13]

Reymond lui fait écho quelques jours plus tard : la féodalité est ce « monstre né parmi les hordes féroces du nord, qui fut établi par la violence des conquérants »[14] et publie dès le deuxième numéro du *Régénérateur* un nouveau discours sur la féodalité :

> enfant du brigandage et de la désolation, cet hydre avait surtout fixé son séjour dans l'Helvétie, où elle survécut aux désastres de l'empire [...] Les montagnes et les rochers ne furent peuplés pendant plusieurs siècles que de ces dongeons et de ces tours affreuses [...]. Voleurs de grands chemins pendant la paix, exacteurs du laboureur, qu'ils tenoient dans un honteux esclavage, les habitants de ces demeures sombres se faisaient aussi la guerre pour se partager ses dépouilles [...]. Est-ce à Laupen, à Sempach, à Morgarten où nos pères combattaient pour la liberté, que cette prétendue noblesse se distingua ? Et dans des temps antérieurs, est-ce dans les Croisades ? L'histoire nous apprend le contraire : ces preux chevaliers, dont tant de romans célèbrent encore l'adresse et la valeur dans les tournois, ne rapportèrent de la plupart de leurs expéditions que la honte et la misère, dont ils se dédommagèrent bientôt sur leurs malheureux vassaux, en inventant des vexations nouvelles [...].[15]

Reymond reprend ici le mythe germanique de l'origine de la noblesse française, connu depuis les *Recherches de la France* d'Étienne Pasquier à la fin du XVIe siècle, et surtout remis à la mode dès le début du XVIIIe siècle par les écrits du comte Henri de Boulainvilliers.[16] Cette thèse est discutée et contestée tout au long du siècle, mais le débat reste dans cette altérité entre nobles,

---

11 *L'Ami de la liberté*, 19.02.1798, p. 44.

12 « Discours du citoyen François à la Société des Amis de la liberté de Lausanne », prononcé le 22 février 1798, et publié ensuite, reproduit dans DANIÈLE TOSATO-RIGO, SILVIO CORSINI (éd.), *Bon peuple vaudois*, *op. cit.*, p. 207-213, cit. p. 209.

13 *L'Ami de la liberté*, 15.03.1798, p. 88. Le premier discours sur la question est celui de François mentionné à la note précédente.

14 *L'Ami de la liberté*, 03.05.1798, p. 180.

15 *Le Régénérateur*, 25.05.1798, p. 7-8.

16 Sur cette thèse et cet auteur, cf. ANDRÉ DEVYVER, *Le sang épuré. Les préjugés de race chez les gentilshommes français de l'Ancien Régime (1560-1720)*, Bruxelles, 1973, cit. de Sieyès, p. 36 et p. 414.

descendants des Francs vainqueurs, et roturiers, issus des Gaulois vaincus ; c'est elle encore qu'on retrouve pendant la Révolution, grosse de tous les dangers entre les mains de l'abbé Sieyès : les nobles viennent des marais de Scythie ou de Franconie, qu'on les y renvoie donc ! Ce qu'il faut admirer ici, c'est l'adresse de Reymond à helvétiser le mythe.

La critique de la féodalité donne toute sa mesure au discours contre la noblesse, ajoutant l'usurpation et l'exploitation à ses autres vices. Ce discours a encore une autre dimension : un noble ne peut être patriote parce qu'il est un homme de l'ancien monde, celui où les hommes étaient inégaux en droits, et qu'il en tire sa nature même de noble et de seigneur. Reymond est catégorique : « ils sont incorrigibles », élus par des citoyens mal informés, « ils sont inconstitutionnels [...], monstres hors de nature dans un gouvernement démocratique ».[17] Les événements politiques de la fin février et début mars 1798 lui donnent raison : « l'opiniatreté orgueilleuse [des oligarques] vient de faire répandre des flots de sang ».[18]

Vaniteux, inutiles, exploiteurs, les nobles vaudois sont des marionnettes dans les mains des oligarques de Berne, une « aristocratie subalterne qui était un mal intérieur qui molestoit beaucoup plus directement encore le peuple vaudois que l'aristocratie suprême », selon la plainte du Club des Amis de la Constitution helvétique de Morges, publiée dans le bulletin lausannois le 11 mars.[19] Avec les « aristocrates suprêmes », ils ont dominé le peuple, l'ont privé de fêtes et de spectacles, mais l'ont encouragé à s'enivrer puisqu'ils y trouvaient profit.[20] Cette aristocratie n'englobe donc pas que les nobles, mais désigne tous les hommes d'Ancien Régime, attachés au pouvoir et à la féodalité et donc à Berne qui garantissait leurs possessions, tous les ci-devant privilégiés. L'usage est identique en France où le terme a aussi été détourné de son sens premier — membre d'une élite souveraine — et utilisé pour désigner l'ennemi du peuple, qu'il soit noble ou pas, pourvu qu'il soit riche et exploiteur.[21] La caricature de « l'aristocrate suisse » sortant de sa poche une « adresse aux paysans de la Suisse pour soutenir la noblesse des villes » amalgame pareillement aristocratie et noblesse dans un personnage particulièrement arrogant et stupide (cf. ill., p. 188).

Tous ces propos ne sont pas uniquement le fait des patriotes lausannois, on les entend aussi au temple, par exemple lors du sermon du pasteur Dumaine qui appelle ses ouailles à l'union, au début de février 1798, et qui ne dit pas autre chose du noble, même si c'est en des termes plus mesurés :

---

17 *L'Ami de la liberté*, 24.03.1798, p. 115 ; *ibid.*, 37e jour de la liberté, p. 55.

18 *L'Ami de la liberté*, 11.03.1798, p. 98.

19 *L'Ami de la liberté*, 11.03.1798, p. 74. Le discours de François du 22.02.1798 contient déjà la dénonciation des « aristocrates subalternes [désireux de] perpétuer les abus » (cité à la note 12, p. 213).

20 « Discours prononcé à la Société des amis de la liberté le 6 mars 1798 par le citoyen professeur François, sur les fêtes civiques » et publié par la société, cf. DANIÈLE TOSATO-RIGO, SILVIO CORSINI (éd.), *Bon peuple vaudois*, *op. cit.*, p. 256-261.

21 Cf. PATRICE HIGONNET, *Class, Ideology, and the Rights of Nobles during the French Revolution*, Oxford, 1981, p. 152 s.

L'aristocrate suisse
(sans date, Zurich, Zentralbibliothek, TN 2181 : 1, p. 161)

> Le noble prétend « que les autres hommes sont faits pour le servir, que la noblesse tient lieu de tout : d'esprit, d'éducation, de fortune et souvent de sens commun et de bonne foi », alors que le simple citoyen « dira que le noble est un visionnaire qui s'approprie les vertus de ses ancêtres, qui trouve dans des noms creux et de vieux parchemins des biens qu'on ne doit chercher que dans des choses réelles [...] ».[22]

Dès 1805, les Vaudois pourront lire la même appréciation négative — plus ironique et moins engagée — de la noblesse dans les *Mémoires* de Monod. Cette noblesse qui, en s'accrochant à la féodalité, a si bien contribué à la gloire du pacificateur de 1802...[23]

Si l'on passe au *Journal Helvétique*, ou *Bulletin officiel*, la dénonciation des aristocrates ou des nobles ne manque pas non plus. La révolution a rendu « nuls les parchemins de la noblesse », alors qu'avant les nobles, « hommes à privilèges mettaient au nombre de leurs devoirs celui de dénier aux individus du peuple ce que leur accordait cependant la nature », selon le « républicain unitaire des montagnes ».[24] Les castes privilégiées, la noblesse, sont « un fléau réel pour la société ».[25] Établis par les Francs, les fiefs ont été augmentés d'une énorme quantité de droits tyranniques dont « la nomenclature seule ferait horreur » :

> qu'on ne s'étonne donc plus si maîtres de s'enrichir aussi facilement, les seigneurs ont cru qu'ils étaient une espèce d'hommes distingués de tous les autres, si pour se persuader eux-mêmes, ils se sont faits ensevelir dans les églises, pour ne pas mêler leur précieuse poussière avec celle de ceux qu'ils appelaient vilains, et qui pourtant labouraient les terres pour les nourrir [...].[26]

LE DISCOURS ANTI-NOBLE DANS LES CAMPAGNES

Mesurer l'efficacité d'un discours politique est délicat et il ne s'agit pas d'affirmer que le débat tenu au club s'est répété tel quel dans le cabaret du village, mais de montrer les convergences entre les positions urbaines et campagnardes sur la noblesse, ou plus généralement sur les seigneurs. On peine à relever cette communauté de pensée et la lecture des événements révolutionnaires paraît figée sur quelques positions. C'est éclatant dans le cas de Louis Reymond, qu'on décrit un exalté, voire un fou, ce qui disqualifie d'entrée son discours politique et dispense de toute analyse en profondeur. Si inhabituel dans le paysage vaudois, Reymond est cantonné dans le petit cercle de patriotes lausannois, d'une influence toute improbable sur le reste du pays. C'est oublier que les Bourla-Papey feront de cet ouvrier citadin leur leader en 1802... Si l'on

---

22 « Sermon patriotique », publié dans DANIÈLE TOSATO-RIGO, SILVIO CORSINI (éd.), *Bon peuple vaudois*, *op. cit.*, p. 154-161, cit. p. 157. Il est intéressant de relever que Louis Dumaine (1766-1803) distingue le négociant, l'homme de lettre, le militaire et le noble, le reste est « simple citoyen » et n'a de préjugés qu'envers une seule catégorie, le noble, celui qui refuse l'égalité politique.

23 « Allons rendre grâce à Dieu de ce que j'ai concourru à délivrer le Canton de Vaud de la féodalité » (HENRI MONOD, *Mémoires de Henri Monod renfermant les détails de sa conduite dans la Révolution [...]*, Paris, 1805, 2 vol., vol. 1, p. 159 ; sur la noblesse, voir par exemple vol. 1, p. 8, p. 59-60, 86-90, 249, vol. 2, p. 34, p. 52-54).

24 *Journal Helvétique*, 10.10.1800, p. 258.

25 *Ibid.*, 12.10.1800, p. 271.

26 *Ibid.*, 15.10.1800, p. 291.

continue aujourd'hui à voir Reymond avec les yeux des gagnants de 1798, horrifiés par les clubs, on paraît aussi se contenter pour le monde rural de l'appréciation de Monod :

> Il en est de la liberté comme de ces jouissances que n'apprécient guère les peuples abrutis qui ne les connaissent pas [...]. La plupart de nos campagnards en étaient déshabitués [...], uniquement sensibles à ce qui affectait immédiatement leur petite économie, ils ne voyaient pas au-delà [...].[27]

La propagande politique des premières années de la Révolution, telle qu'on peut par exemple la lire dans les pamphlets publiés dans *Bon peuple vaudois, écoute tes vrais amis*, oriente le regard vers des campagnes jugées conservatrices, perméables aux idées bernoises, attachées à leurs seigneurs et manœuvrées par eux, qu'il faut absolument éclairer. Or c'est la vision des patriotes urbains, comme à l'opposé celle des conservateurs pro-bernois, qui posent un clivage radical entre villes et campagnes, mais cette opposition existe-t-elle vraiment ? La ville est-elle vraiment révolutionnaire et la campagne conservatrice, y a-t-il là des positions politiques ou des rivalités qui se cachent ? Un coup d'œil sur la décennie précédant 1798 révèle une multitude de conflits entre seigneurs et paysans qui montrent que la domination seigneuriale ne va plus de soi. En 1790, le petit village de Denens demande à son seigneur de justifier par des documents écrits les corvées qu'il impose,[28] les paysans de Moiry et de Cuarnens contestent corvées et foccages, etc. : la propagande du Club Helvétique de Paris parcourt la campagne vaudoise et oblige LL.EE. à recevoir les doléances de leurs sujets.[29] En 1798, les communiers de Crassier et de Borex refusent à Guillaume de Portes « le droit de bourgeoisie [qu'il] ne tenoi[t] que de la qualité de seigneur et [l'excluent] par là des assemblées électorales ».[30] La relation de confiance qui unissait les seigneurs et leurs « emphithéotes », avant que les révolutionnaires ne brouillent les deux partis sur la question des droits féodaux, selon Henry-George de Mestral[31], est bien difficile à trouver dès avant 1798. La contestation a déjà gagné les campagnes et le rapide examen des relations entre Goumoens-la-Ville et son seigneur et des communautés de la baronnie de La Sarraz avec les de Gingins devrait nous montrer que l'impatience paysanne est bien plus que simplement fiscale. Exemples parmi d'autres possibles, Goumoens-la-Ville et La Sarraz offrent de bonnes conditions d'observation. Ces terres relèvent des mêmes seigneurs depuis le Moyen Age ou le début de l'époque moderne, elles ne sont donc pas le jouet de la spéculation foncière qui touche les seigneuries de l'adret lémanique et font valser les nouveaux maîtres. Les paysans ont

---

27 JEAN CHARLES BIAUDET, « Henri Monod et la Révolution vaudoise de 1798 », p. 113 (extrait de l' » Histoire du Canton de Vaud ») ; même jugement dans les *Mémoires* de 1805 : on effraie le peuple des villes et des campagnes « qui ne [tient] à [son] pays que par cette habitude machinale, cet instinct qui attache l'animal même au petit district où il a pris naissance. » (vol. 1, p. 90, voir aussi p. 75). En plus nuancée, c'est encore la thèse de GEORGES-ANDRÉ CHEVALLAZ, *Aspects de l'agriculture vaudoise à la fin de l'Ancien Régime*, Lausanne, 1949, p. 244 ss.

28 AC Denens, A1 Conseil 1766-1794, 4.12.1790.

29 Cf. ARIANE MÉAUTIS, *Le Club helvétique de Paris (1790-1791) et la diffusion des idées révolutionnaires en Suisse*, Neuchâtel, 1969, p. 144-165.

30 *Correspondance entre le colonel de Portes de Crassier et le citoyen Henri Monod, ancien Conseiller d'État [...]*, 1805, p. 24.

31 ACV, P de Mestral I 68/720, cité dans ÉLISABETH Kastl, *Henry-George de Mestral (1770-1849)*, *op. cit.*, vol. 2, p. 20.

eu le temps d'apprécier leurs seigneurs à leur juste valeur. Ceux-ci appartiennent à la plus vieille noblesse vaudoise, d'origine féodale, et cette ancienneté est importante — ou du moins l'était jusqu'alors — pour les paysans : ce ne sont pas des bourgeois enrichis par le commerce qui les dominent, des gens comme eux à qui la fortune aurait souri, mais des nobles qui ont toujours été là. Ces deux familles sont entrées dans la bourgeoisie de Berne au XVI^e siècle pour les de Gingins, au siècle suivant pour les de Goumoëns. Cette qualité de patricien induit peut-être une distorsion, qu'il est difficile de mesurer pour l'heure. Rien dans les documents consultés n'y fait référence et la chose est probablement sans importance pour Louis-Vincent de Goumoëns, petit seigneur besogneux dont l'impécuniosité est sans doute plus menaçante pour ses sujets que sa qualité de patricien bernois.[32] Pour les de Gingins, qui ont mieux réussi à Berne que les de Goumoëns, et qui viennent de voir l'un des leurs, Wolfgang-Charles, promu en 1795 à l'une des plus hautes charges de l'État, celle de Trésorier du pays de Vaud, il en va sans doute différemment. Mais c'est bien davantage leur résistance à la Révolution qui augmente l'intolérance des paysans à leur égard que leur statut de bourgeois de Berne. D'ailleurs, l'intégration de Vaudois dans le patriciat bernois n'est raillée, notamment par Monod, que lorsqu'elle est récente : c'est ceux qui ont accepté d'y entrer dans les dernières années du régime, les nobles de Cerjat de Moudon et de Rovéréaz de Bex, ou les bourgeois d'Yverdon, Pillichody, qui sont dénoncés au mieux comme des dupes, au pire comme des traîtres.[33]

Dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle, la pesée du seigneur sur la communauté de ses sujets est lourde. Pour des raisons philantropiques, agronomiques et d'intérêt bien compris, le seigneur est de plus en plus présent dans les assemblées communales, exige qu'on lui soumette les comptes, surveille l'utilisation de la bourse des pauvres ou la fréquentation des cabarets. C'est notamment le cas à Goumoens-la-Ville, où les de Goumoëns interviennent régulièrement dans les assemblées,[34] poussent par exemple la communauté paysanne à se doter d'un conseil pour la manœuvrer plus facilement, ce qu'elle refuse et le bailli lui donne raison.[35] Quelques années plus tard, commune et seigneur s'affrontent violemment sur des mesures d'hygiène publique auxquelles le seigneur refuse de se soumettre, mais que la commune entend bien lui imposer. Si sur le fond, la commune a le droit pour elle, elle est disqualifiée devant le bailli pour avoir confié sa défense à l'avocat Porta, de Lausanne, qui rédige un mémoire de 12 pages « rempli d'invectives ».[36] Ce conflit local, où une assemblée paysanne a tenu tête à son seigneur, est

32 Sur Louis-Vincent de Goumoëns (1760-1839), sa nombreuse famille et ses problèmes de trésorerie, voir l'article consacré à son fils Constant : SYLVIE TROILLET, « Constant de Goumoëns et sa famille, ou la destinée d'un jeune sourd-muet lithographe au XIX^e siècle », *RHV*, 1980, p. 23-98.

33 Voir HENRI MONOD, *Mémoires*, *op. cit.*, vol. 1, p. 86-87 et JEAN CHARLES BIAUDET, « Henri Monod et la Révolution vaudoise de 1798 », *art. cit.*, p. 120-121.

34 Cf. ACV, Br 24, Règlements de la communauté de Goumoens-la-Ville de 1720 à 1798.

35 ACV, Be 1 vol. 9, p. 156 s., 10.10.1783.

36 ACV, Be 1 vol. 10, p. 344, nov.-déc. 1796 : de Goumoëns prétend « qu'on a voulu l'assassiner, ainsi que son homme d'affaires, qu'il y a eu une prise d'armes, qu'on a sonné le tocsin » ; la commune rétorque que de Goumoëns est arrivé « furieux avec deux hommes, l'un et l'autre armés de pistolets » : tout ceci parce que la commune a appliqué à la lettre un mandat baillival interdisant de laisser entrer le bétail malade venant de Bavois ; de Goumoëns en amène, les gardes l'interceptent. L'affaire est assez grave pour que Berne envoie deux Excellences mener l'enquête ; elles ne peuvent trancher et chaque partie est sermonnée.

connu loin à la ronde et on le voit même cité comme exemple dans le *Dialogue des Trois compères*, publié au courant de février 1798.[37] La situation reste extrêmement tendue pendant les premières années de la révolution : les communiers sont à l'affût de tout geste suspect du ci-devant seigneur et les dénonciations au sous-préfet pleuvent. On rapporte avoir vu Louis-Vincent de Goumoëns en septembre 1799 porter un panache rouge et noir, « ces couleurs de sang et de ténèbres » ;[38] en décembre suivant, on le dénonce pour faire fabriquer des montagnes de chaussures, certainement destinées aux armées ennemies. En juin 1802, au lendemain de l'insurrection paysanne, alors que de Goumoëns est placé par le commissaire helvétique Bernhard-Friedrich Kuhn sous la protection de la commune, les paysans exigent alors la même chose pour eux : qu'on les protège donc de leur ci-devant seigneur qui vient de « faire tirer un canon de bois garni de cercles de fer » contre le village, manquant de blesser les citoyens ! Quelques mois plus tard encore, à Échallens, on doit ouvrir une enquête pour découvrir qui a crié contre lui : « à la lanterne, à la guillotine, Monsieur le loup ! ». Or, Louis-Vincent de Goumoëns n'est pas un contre-révolutionnaire et n'a participé à aucun complot. Sa qualité de ci-devant bourgeois de Berne, à laquelle il renonce dès juillet 1798, n'est pas mise en cause dans ses démêlés avec ses concitoyens ; elle n'empêche d'ailleurs pas la ville d'Orbe d'offrir à son cousin, le général Nicolas-Théodore de Goumoëns, chef du contingent vaudois levé par Berne lors de la répression de septembre 1791 et bourgeois d'Orbe, des funérailles publiques, avec les honneurs militaires, en septembre 1800. C'est bien leur seigneur, ce noble qui se croit au-dessus des lois, que les paysans rejettent et ceux de la baronnie de La Sarraz le disent plus clairement encore.

En avril 1798, les communes des districts de Nyon et Bonmont protestent contre les droits féodaux et refusent de laisser le cultivateur plus longtemps soumis « à la féodalité, ce monstre inventé par les ennemis de l'humanité, pour dégrader l'espèce humaine ».[39] Un mois plus tard, Éclépens, Pompaples, Orny, Chevilly, Moiry, terres des de Gingins, et Bavois, appartenant aux Pillichody, protestent à leur tour contre « la tirannie la plus odieuse, la plus révoltante et la plus pesante » qu'est la féodalité, ces droits usurpés par la ruse, l'injustice et l'oppression. Mais il n'y a pas que le problème de la charge financière — d'ailleurs Chevilly s'en est affranchi en 1795 déjà et Éclépens a été libéré d'une partie d'entre elles en janvier 1798[40] — il y a surtout celui des seigneurs à qui on les paie : verser censes et dîmes aux seigneurs n'attirera pas « à la patrie le cœur de nos cidevant maîtres. Ceux que la liberté offensoit, la liberté les offensera toujours. Une telle mesure centupleroit leur influence, et croyez-le il en est bien peu qui voulussent l'employer

37 Cf. DANIÈLE TOSATO-RIGO, SILVIO CORSINI (éd.), *Bon peuple vaudois*, *op. cit.*, p. 231.

38 ACV, H 147 c, 15.07.1799. Sans référence, les événements mentionnés viennent de cette série.

39 JOHANNES STRICKLER (éd.), *Actensammlung*, *op. cit.*, vol. I, p. 933.

40 Ce qui a valu à son seigneur, Alexandre de Gingins (1737-1810), un hommage appuyé d'Emmanuel Develey dans son *Mémoire pour servir à l'histoire de la révolution*, Lausanne, 1798 : « il est beau de se montrer l'ami du peuple et de trouver son bonheur à faire le sien. Cette gloire vaut mieux que celle des titres, des honneurs, des richesses et des vieux parchemins » (p. 28).

pour la liberté ! » Exaspérés de voir « le fruit de leurs sueurs devoir encor engraisser leurs cidevant maîtres et alimenter leur luxe ruineux », l'échafaud sera moins redoutable aux pasyans que « l'humiliation de vivre sous le joug de leurs anciens tyrans qui, pour certains d'entre eux, n'hésiteraient pas, s'ils en avaient les moyens à « inonder leur pays de sang et de carnage ».[41]

Les années suivantes sont émaillées de plaintes réciproques qui ne doivent rien à la question des droits féodaux. Le 13 avril 1798, avant la pétition, Éclépens dénonce Charles-Louis-Gabriel de Gingins : la Chambre administrative l'a reconnu comme citoyen vaudois, la commune aurait été prête à l'accepter s'il s'était soumis aux règlements, mais il « s'est rangé parmi les ennemis de notre patrie pour y porter le carnage et la désolation. Sachant que l'insurrection qu'on préparait à Vuitebœuf ne devait épargner nos quartiers, il a eu soin avant le 24 février de faire sortir de son château sa femme, ses enfants et tout ce qu'il pouvait avoir de plus précieux »[42]. En août suivant, on rapporte au sous-préfet de Cossonay que les « citoyens Gingins » de La Sarraz et Orny ont « enlevé avec beaucoup de soin et de précaution des pierres placées devant leur maison sur lesquelles sont leurs armoiries et qu'ils les ont serrées dans le grenier, on suppose pour les replacer au premier moment favorable ». On demande à l'autorité qu'elle fasse marteler les armoiries de ces faux ralliés. En février 1799, Charles-Louis-Gabriel de Gingins-Éclépens se plaint que son domestique a été maltraité et insulté par la garde d'Éclépens qui l'aurait traité « d'aristocrate du diable ». Le fils de l'honorable trésorier romand, Charles-Antoine de Gingins-Chevilly, est lui aussi de nombreuses fois en butte à ses anciens sujets : tout commence bien pourtant puisqu'Orny lui donne un certificat de bonne conduite en mai 1798 ; en avril 1800, Charles-Antoine défraye la chronique villageoise pour avoir récusé un municipal dans une taxation de bien, « n'ayant pas trouvé décent, malgré notre égalité politique, de me prendre de gueule avec mon ancien domestique ». Le sieur Varnod porte plainte pour insulte faite à un représentant du peuple. Dans la nuit du 19 au 20 février 1802, le château de La Sarraz est pillé et ses archives détruites ; le 9 mai suivant, Alexandre de Gingins annonce au préfet national qu'une « colonne de 300 hommes armés a assailli [sa] maison et s'est emparée par la force de tous les titres des ci-devant terres d'Éclépens et de Pompaples et même des papiers de famille ». Le 1er octobre, au lendemain de l'affaire d'Orbe, la maison de Charles-Antoine de Gingins-Chevilly est pillée. Au bénéfice de l'amnistie générale imposée par Bonaparte en octobre 1802 et protégé par un soldat français qui l'accompagne partout, de Gingins informe en janvier 1803 la commune d'Orny de son retour et l'invite à prendre les mesures adéquates pour assurer sa sécurité. Orny lui répond magistralement :

---

41 EUGÈNE MOTTAZ, « Pétition contre les droits féodaux en 1798 », *RHV*, 1924, p. 215-216. Curieux écho chez Monod : il y a des nobles ou des seigneurs dont il faut se méfier « parce que l'espoir de satisfaire leur ridicule vanité ne saurait s'éteindre en eux, et que pour le réaliser ils ne craindraient pas de mettre un pays en feu. » (*Mémoires*, *op. cit.*, vol. II, p. 54).

42 ACV, H 147 c ; même référence pour les faits suivants.

> La municipalité étant une autorité civile et de police, elle ne peut recevoir de vous comme simple particulier aucune communication ou transcription d'ordre qui seroit émané d'un supérieur quelconque [...]. Elle vous invite donc une fois pour toutes de ne plus tenter à l'avenir de la mettre en jeu ou en mouvement sur de simples caprices de votre part, ou de vos commettants, mais de vous étayer pour cela, en cette occasion comme en toute autre, de l'intervention immédiate de l'autorité dont elle dépend, laquelle seule peut fixer légalement la règle de ses démarches.

En mars suivant encore, Gingins-Chevilly se plaint d'avoir été insulté, ainsi que sa sauvegarde, par des paysans de Bavois. Jean-Louis Rochat, agent national de la commune, rapporte l'incident :

> les paysans qui étaient en train de labourer, virent passer un animal et se mirent à crier un loup ! un loup ![43] Sur cette entrefaite, le citoyen Gingins qui passait par le chemin à cheval avec sa soi-disant sauvegarde, prirent ces cris pour eux et se mirent à courir comme des furieux le sabre à la main sur les paysans ! Ils ont commis beaucoup de dégats dans nos champs semés dès l'automne et ils se permirent de frapper avec leur sabre un vieil homme qui ne pensait pas plus au seigneur de Gingins qu'au grand Turc, ce qui indigna tout le monde. Vous voudrez bien faire sentir au ci-devant seigneur de Gingins son inconséquence et que lorsqu'il passera auprès de citoyens paisibles et qui s'amusent sans lui adresser la parole, il en fasse de meme s'il veut éviter les insultes qu'il s'attire par sa faute.

Ces morceaux choisis témoignent d'un état d'esprit des campagnes bien éloigné du conservatisme et du désintérêt pour les nouveaux principes politiques, surtout celui de l'égalité de tous devant la loi. L'insurrection paysanne de 1802 y ajoutera l'égalité de tous devant l'impôt. Les paysans rencontrent les patriotes citadins dans leur rejet des nobles et des seigneurs, ils ne les suivent pas.

Enfin, la réponse froide et percutante d'Orny à son ci-devant seigneur invite aussi à regarder de plus près les effets sur la formation d'une opinion publique villageoise de la transformation des communes en véritables corps politiques, de simples organes de la volonté seigneuriale qu'elles étaient auparavant. Il est remarquable de les voir si rapidement investir et utiliser les nouveaux rouages administratifs et s'approprier un langage aussi radicalement différent de celui qu'on trouve dans les délibérations et correspondances communales d'avant 1798[44]. Par rapport à cela, les seigneurs, ou les nobles, semblent à la traîne, peinant à adopter les nouveaux usages qui les mettent désormais — et en principe — dans la même position que leurs autres concitoyens, avouant ainsi un déficit d'adaptation ou de compétence.[45] Que cet apprentissage soit long, c'est

---

43 Il y a une permanence intéressante entre le noble et le loup, déjà mentionnée pour Goumoens-la-Ville, qui rappelle le mot de Sieyès, défendant l'une des dernières lois contre les nobles qui les privera de la citoyenneté française: « le noble n'est pas de mon espèce, donc c'est un loup, je tire dessus » (cité par PATRICE HIGONNET, *Class, Ideology, op. cit.*, p. 242).

44 Le fait que la lettre d'Orny soit probablement rédigée par le greffier [Jean]-Henri Potterat, qui la signe avec le président Favre, ne disqualifie pas la remarque, même si l'homme n'est pas un simple paysan, mais un révolutionnaire engagé (sur ce personnage, voir PIERRE-YVES FAVEZ , GILBERT MARION, *Le Grand Conseil vaudois en 1803*, Lausanne, 2003, p. 154-155).

45 C'est d'ailleurs ce que le préfet national Monod, excédé par les lettres de Gingins-Chevilly, lui reproche : il a demandé une sauvegarde au général Ney montrant « qu'il ne comptait pour rien les autorités du canton de Vaud », et il a fait preuve de « quelque légèreté en m'adressant directement ses plaintes, lorsqu'il croyait

ce que suggère aussi l'en-tête du mémoire de Ferdinand de Rovéréaz au général Bubna fin 1813, commençant par ces mots :

Nous, nobles et plébéiens...[46]

RIASSUNTO : I « ci-devant nobles », impossibili patrioti ?

Nel 1789, la virtù cambia padrone : ai rivoluzionari, l'antico coraggio ; ai nobili, i vizi della tirannia decaduta. Libelli e discorsi fanno del nobile l'essere del tutto diverso, il « selvaggio uscito dal bosco e dai pantani dell'antica Germania » (Sieyès), l'« uomo ingrassato affamando il popolo » (Marat). Dichiarata nemica ideologica, la nobiltà è oggetto di una serie di misure, (decadenza dalla cittadinanza e perfino morte), che dimostrano quanto fosse forte il rigetto. Per stabilire il nuovo ordine, è necessario escludere, o forse addirittura eliminare, tutto ciò che simbolizza l'antico ordine.

Qual'è la situazione presso i rivoluzionari elvetici, e in particolar modo presso i più attivi, i vodesi ? La nobiltà viene strumentalizzata pure lì nel combattimento ideologico che oppone la repubblica all'aristocrazia ?

La nobiltà vodese non ha alcun potere politico nello Stato — ad eccezione di una manciata di famiglie entrate molto presto a far parte del patriziato bernese — ma rimane un vero metro sociale, l'ultimo desiderio di tanti borghesi ambiziosi. Inoltre, nobiltà e feudalità sono strettamente associate, anche se, dalle nostre parti come in Francia, non tutti i signori sono nobili. Alla vigilia della Rivoluzione, i nobili vodesi danno di se stessi l'immagine di una superiorità di nascita, ma modesta e soddisfatta, proprietaria piuttosto che signorile, a cui il regime bernese offre la pace e la sicurezza. Nel 1798, la nobiltà vodese, che non è mai stata una classe sociale molto coerente, risponde alle ingiunzioni del momento con atteggiamenti molto diversi : certuni aderiscono alle idee nuove sin dalla prima ora, e tra di loro, troviamo il primo prefetto del Lemano, Henri Polier, dei « ci-devant » signori di Bottens. Altri combattono per Berna, come Nicolas de Goumoens e Auguste de Crousaz, che moriranno « martiri sotto le mani degli assassini briganti » il 5 marzo 1798, giorno della caduta della Repubblica, mentre Ferdinand de Rovéréa organizza la « Légion fidèle ». Molti altri aspettano.

Queste sfumature sono poco percettibili nell'immagine che si ha del nobile rivoluzionario. Questa immagine si nutre d'altra parte delle pratiche rivoluzionarie dei vodesi, dal momento dell'insurrezione armata per il ricongiungimento con Berna alla resistenza politica contro la soppressione della feudalità. Ai primi discorsi irenici e unificatori succedono molto presto posizioni molto più marcate. Dopo il sospetto — un nobile che ha aderito alla causa può diventare un patriota sincero ? — viene l'ostilità :

---

en avoir à faire, quoiqu'ainsi que tous les autres citoyens de ce canton il ne devait s'adresser au préfet national que par forme de pétition visée par le sous-préfet de la localité et ainsi que cela a lieu dans tous les districts » (ACV, H 147 c, lettre du préfet national au sous-préfet d'Yverdon, 5.3.1803).

46 JEAN CHARLES BIAUDET (éd.), *Mémoires du Landamann Monod pour servir à l'histoire de la Suisse en 1815*, Berne, 1973, 3 vol., vol. 1, p. 80.

« seguace degli oligarchi », « traditore », il nobile diventa un « aristocratico », amalgama di patrizi, nobili e borghesi proprietari. Saranno i contadini, i Bourla-Papey — secondo i discorsi riferiti — a coniare la figura tragica del nobile : « ladro a cui faremo restituire tutto ciò che ha rubato », « feudatario odioso, il cui sangue ingrasserà le ruote dei nostri carri »... Immagine radicale, che mette d'accordo quelli che hanno tutto da guadagnare della rivoluzione, immagine minacciosa per i nuovi notabili, che si guarderanno dall'utilizzarla.

Traduzione : Anne Baudraz